

VILLERS-POL, le 16 mars 2021

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2021

PRESENTS : M. Sébastien OLLIVIER, Mme Véronique PAMART, Mme Christelle MARTEL,
M. Xavier DESRUENNE, M. Jean MASSON, M. Olivier YZANIC, Mme Anne GRAVELINE,
M. Daniel LOTTEAU, M. Eric DUCLAYE, Mme Pamela MOHAMED

EXCUSES : Mme Hélène-Catherine BERTON, M. Bernard LEULLIETTE, Mme Valérie HUART,
M. Thierry BUISSE

ABSENTE : Mme Cindy BLARY

PROCURATIONS : Mme Hélène-Catherine à Mme Christelle MARTELLE
Mme Valérie HUART à M. Olivier YZANIC
M. Bernard LEULLIETTE à M. Jean MASSON

Le conseil municipal nomme Madame Anne GRAVELINE comme secrétaire de séance

1° Visite de l'école

Les membres présents du conseil municipal sont invités à se rendre à l'école afin de se rendre compte de l'avancée des travaux des trois classes sur la gauche de l'école. La livraison est prévue mi-mars.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM DU 29/01/21

Monsieur LOTTEAU fait observer que le compte-rendu de l'audit de KPMG n'a pas été joint au compte-rendu.

Madame GRAVELINE va vérifier les annexes pour permettre l'affichage et la diffusion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3) Projet de la future cantine

Déjà évoqué dans de précédents conseils municipaux, une réflexion s'est orientée pour transformer les deux salles de classes excédentaires suite aux travaux (rappel nous avons de la difficulté à maintenir les effectifs pour ne pas fermer une classe supplémentaire) en réfectoire. Les nombreux avantages sont indéniables :

.../

- sécurité et bien-être pour les enfants (qui pourront sortir dans la cour pour se dépenser)
- meilleure organisation pour le personnel encadrant la cantine
- libération de la salle des fêtes pour d'autres activités ou locations

Ces travaux n'étant pas prévus au marché de base, l'architecte a interrogé les entreprises pour des devis estimatifs complémentaires, suite au premier chiffrage qui ne prévoyait qu'une modeste augmentation, Monsieur LEULLIETTE s'est aperçu d'une erreur dans les calculs de l'architecte. Il en ressort que le surcoût estimé pour le réfectoire est de 161 900 €, bien au-delà de ce que l'on espérait. Une réunion est prévue pour renégocier les devis des entreprises mais les marges de manœuvre seront étroites. Monsieur le Maire évoque les différentes possibilités :

- Nous arrêtons les travaux à ce stade mais nous sommes tenus par le marché engagé par le précédent maire, et les subventions.
- Nous différons plus tard dans le mandat le projet cantine mais avec l'obligation de recommencer la procédure d'un nouveau marché.
- Nous finissons les travaux de l'école, mais nous différons les autres travaux prévus dans le village.

Le conseil municipal s'oriente majoritairement pour terminer et ne plus devoir y revenir, il est retenu également de différer la fin des travaux de l'école sur l'exercice suivant afin d'étaler la dépense, ce qui nous laissera plus de souplesse pour effectuer les travaux d'investissements urgents.

Monsieur LOTTEAU donne les raisons pour lesquelles il avait été décidé de créer deux salles de classe supplémentaires soit huit salles de classe au total. Une discussion avait été engagée avec le sous-préfet de l'époque :

- l'école de Villers-Pol se serait substituée à d'autres écoles voisines en cas de fermeture de classes ou d'école, Monsieur LOTTEAU estime aussi que le président de la CCPM doit prendre ses responsabilités et exiger des mairies qu'elles donnent une contribution si leurs enfants viennent à l'école de Villers-Pol.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec cette analyse puisque tout simplement ce n'est pas la sous-préfecture qui décide de l'ouverture ou de la fermeture de classe mais le rectorat, et la CCPM n'a pour l'instant pas son mot à dire puisqu'elle n'a pas la compétence école.

La réflexion à mener n'était que communale : selon la démographie de notre village, ses équipements et la proximité de villages voisins sans école.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la poursuite du projet cantine sous réserve du maintien des subvention obtenues

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

4) Remboursement des locations de salle suite à la pandémie

Des locations de la salle des fêtes et de la salle Aqua Terra avaient été enregistrées en 2020 pour 2021.

La pandémie du COVID 19 a pour conséquence l'enregistrement de demandes d'annulations.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide de rembourser toutes les locations qui seront demandées.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

5) Résultat de la mise en concurrence de l'assurance multirisques

Madame MOHAMED nous présente l'étude des devis qu'elle a demandé à différentes sociétés d'assurance. A noter qu'une offre a été demandée à AXA assureur actuel mais pas obtenue.

AXA multirisques sans protection juridique (en plus 1 200 €) et matériels informatique (en plus 350 €) ces deux points sont inclus dans les autres offres : coût annuel 32 441 €.

- AVIVA coût annuel 5 900 €
- MAIF coût annuel 5 958 €
- GROUPAMA coût annuel 4 271 €

GROUPAMA pour le coût le moins élevé présente les meilleurs garanties (mobilier illimité) et sera donc choisi pour assurer la commune en multirisques à partir du 01 mars 2021.

Une négociation sera également engagée pour l'assurance des véhicules, Monsieur LOTTEAU s'interroge sur le pourquoi des tels écarts, il estime que Monsieur le Maire doit en parler en réunion CCPM avec les autres maires, il se demande aussi pourquoi il n'y a pas eu de mise en concurrence lors du précédent mandat.

6) Questions diverses

Monsieur le Maire détaille le programme de subventions ADVB (département) et présente les aides possibles (voir annexe en pièces jointes).

Monsieur DESRUENNE nous rappelle qu'une fois sorti du COVID, il sera nécessaire de faire de la publicité pour les locations de salle.

Monsieur MASSON nous présente le diaporama réalisé par Madame BERTON sur les possibilités d'aménagement urbains : poubelles, assis-debout, barrières...

Le Maire :

Olivier YZANIC